

Le **SIMAL** s'engage pour la **gestion des cours d'eau**

EDITO DU PRÉSIDENT

La gestion des cours d'eau nécessite une bonne connaissance du territoire, afin de programmer les interventions. C'est pour conduire au mieux cette mission que le SIMAL s'engage dans l'élaboration d'un état des lieux des cours d'eau en concertation étroite avec les différents acteurs.

Je souhaite, avec l'ensemble des délégués du syndicat, inscrire notre action au service d'un projet de territoire, qui prenne en compte le fonctionnement de nos cours d'eau et les interactions dans le bassin versant, pour répondre aux enjeux locaux et accompagner les objectifs de qualité et de préservation des milieux aquatiques.

SIMAL
Syndicat
du moyen Adour landais

UN SYNDICAT DYNAMIQUE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

Le syndicat du moyen Adour landais (SIMAL), a été créé en 1960 par les communes riveraines avec comme missions d'assainir la vallée et de lutter contre l'érosion de l'Adour. Les actions menées se sont avérées coûteuses et souvent inefficaces. Ainsi dans les années 90, le SIMAL a réorienté ses missions et s'est engagé dans une démarche essentiellement préventive visant notamment le libre écoulement de l'eau, par traitement des embâcles et de la végétation des berges.

Le SIMAL travaille en étroite relation avec l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin, chef de file de la gestion intégrée et compétent pour la prévention des inondations.

En 2014, le SIMAL a étendu son périmètre au **bassin versant des affluents de l'Adour** non couverts par une autre structure gestionnaire. Le nouveau périmètre du SIMAL s'étend sur **56 communes**.

Dans le cadre de la **valorisation de l'Adour**, le syndicat a pris la compétence pour la **création d'un sentier pédestre** de découverte du fleuve et de son patrimoine culturel et naturel.

Le SIMAL a choisi en 2015 d'engager une **étude de définition de la stratégie de gestion** sur l'ensemble des cours d'eau et du bassin versant.

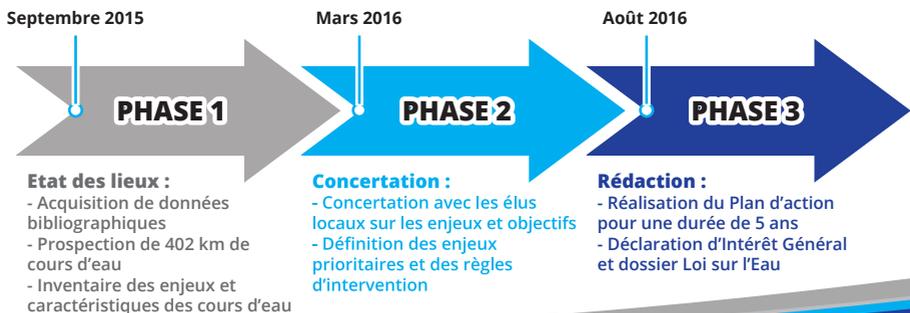
Suite à une consultation passée en application du Code des marchés publics, le bureau d'études ECCEL Environnement a été retenu pour réaliser la présente étude.

UNE ETUDE PREVUE SUR 14 MOIS

L'étude porte sur l'ensemble du bassin versant, cependant 400 km de cours d'eau seront particulièrement investigués, et des rencontres auront lieu pour répondre aux objectifs suivants :

- Apporter une connaissance pragmatique du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire
- Développer une dynamique collaborative entre les différents acteurs locaux
- Construire un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau
- Etre opérationnel sur le territoire dès la fin de l'étude

Ainsi le déroulement de l'étude s'effectue selon trois phases :



LA CONCERTATION AU CENTRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Au-delà des compétences techniques et scientifiques qu'implique l'étude, la pertinence du travail rendu repose sur une collaboration entre les collectivités territoriales, les usagers et les différents partenaires techniques et institutionnels.

Plusieurs temps de concertation seront organisés durant l'étude pour laisser à chacun l'occasion de s'exprimer :

- Des **Comités de Pilotage** à chaque phase pour valider le travail réalisé
- Des **rencontres sur le terrain** avec les élus communaux, les usagers des cours d'eau (agriculteurs, sylviculteurs, associations de loisirs...) et les partenaires techniques (fédération de pêche, ONEMA...)
- Des **groupes de travail participatif** composés d'élus communaux pour définir les enjeux et les objectifs
- Des **réunions publiques** pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer quant aux choix de gestion envisagés par le SIMAL

VERS UNE GESTION INTEGREE DES COURS D'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement Européen définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux à l'échelle européenne. Elle introduit et impose aux états membres « le bon état » des cours d'eau, tant d'un point de vue chimique que biologique.

Pour répondre à ces objectifs, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a défini la préservation et le bon fonctionnement des rivières comme l'un des enjeux prioritaires sur le bassin versant de l'Adour.

C'est dans ce contexte que s'intègre le travail du SIMAL qui se donne pour objectif de répondre aux enjeux locaux relevant de l'intérêt général, en favorisant l'atteinte du bon état des cours d'eau. C'est l'opportunité d'améliorer les services et les bénéfices que nous apportent nos rivières.



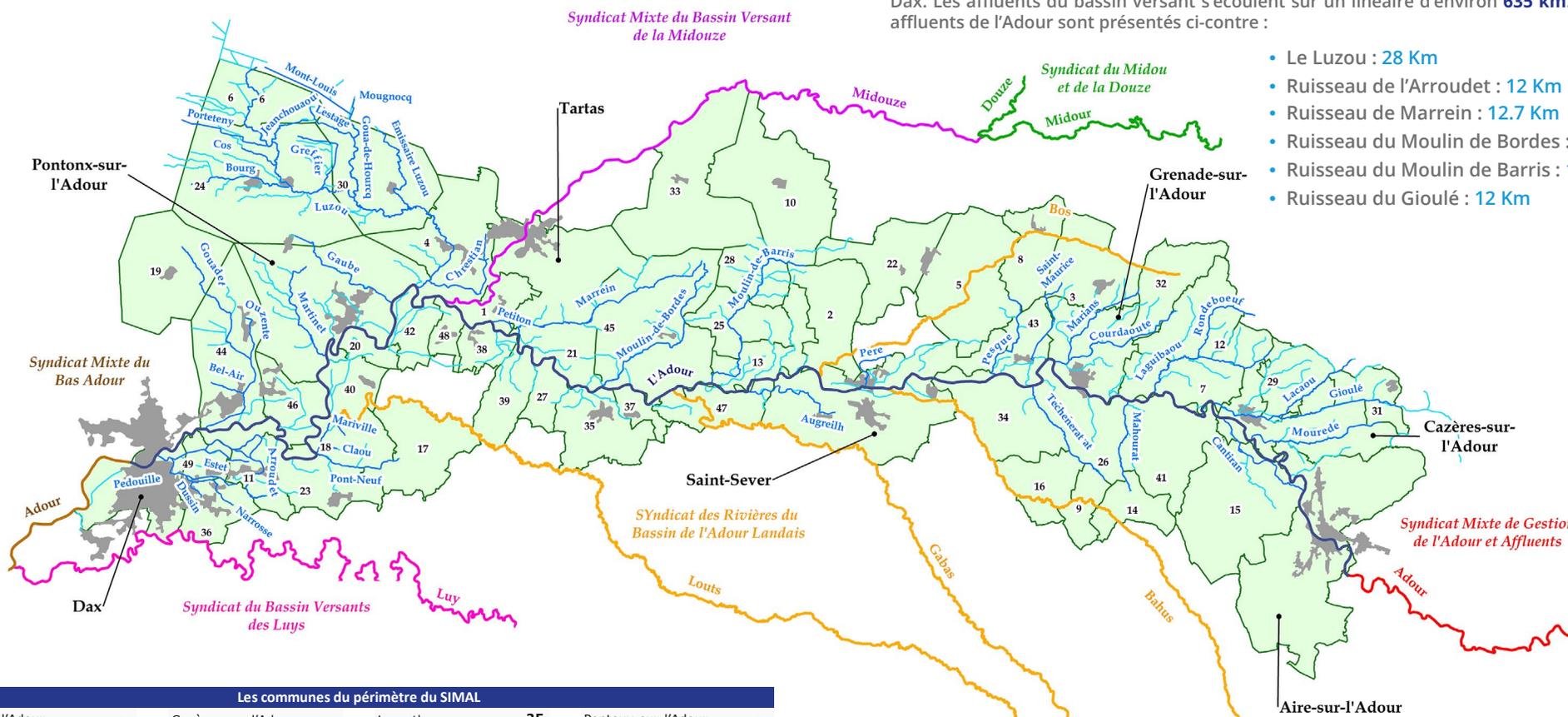
LE SIMAL S'ENGAGE POUR
LA GESTION DES COURS D'EAU

UN VASTE TERRITOIRE

Le périmètre du syndicat s'étend sur un réseau hydrographique de **745 km** de cours d'eau pour une superficie de **838 km²**.

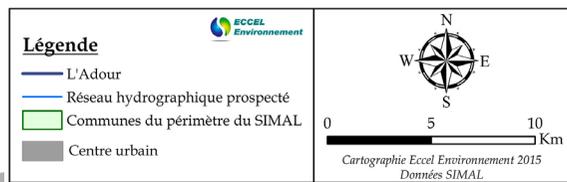
L'Adour sur le périmètre du SIMAL est d'une longueur de **110 km** depuis Aire-sur-l'Adour jusqu'à Dax. Les affluents du bassin versant s'écoulent sur un linéaire d'environ **635 km**. Les principaux affluents de l'Adour sont présentés ci-contre :

- Le Luzou : 28 Km
- Ruisseau de l'Arroudet : 12 Km
- Ruisseau de Marrein : 12.7 Km
- Ruisseau du Moulin de Bordes : 11.5 Km
- Ruisseau du Moulin de Barris : 12.8 Km
- Ruisseau du Gioulé : 12 Km



Les communes du périmètre du SIMAL

Aire-sur-l'Adour	-	Cazères-sur-l'Adour	-	Lamothe	25	Pontoux-sur-l'Adour	-
Audon	1	Classun	14	Larivière-Saint-Savin	26	Poyanne	39
Aurice	2	Dax	-	Laurède	27	Préchaq-les-Bains	40
Bascons	3	Duhort-Bachen	15	Le Leuy	28	Renung	41
Bégaar	4	Fargues	16	Le Vignau	29	Saint-Jean-de-Lier	42
Benquet	5	Gamarde-les-Bains	17	Lesgor	30	Saint-Maurice-sur-Adour	43
Boos	6	Goos	18	Lussagnet	31	Saint-Sever	-
Bordères-et-Lamensans	7	Gourbera	19	Maurrin	32	Saint-Vincent-de-Paul	44
Bretagne-de-Marsan	8	Gousse	20	Meilhan	33	Souprosse	45
Buanes	9	Gouts	21	Montgaillard	34	Tartas	-
Campagne	10	Grenade-sur-l'Adour	-	Mugron	35	Téthieu	46
Candresse	11	Haut-Mauco	22	Narrosse	36	Toulouzette	47
Castandet	12	Hinx	23	Nerbis	37	Vicq-d'Auribat	48
Cauna	13	Laluque	24	Onard	38	Yzosse	49



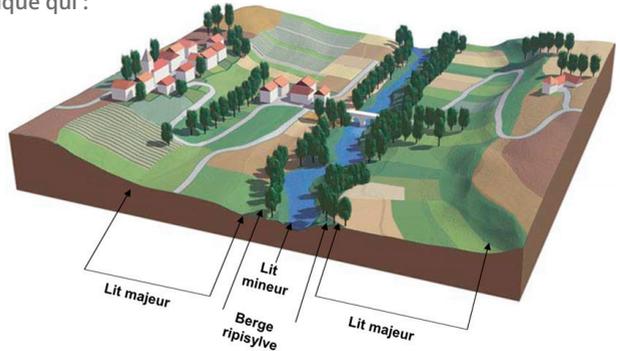
**LE SIMAL S'ENGAGE POUR
LA GESTION DES COURS D'EAU**

L'HYDROMORPHOLOGIE POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET SES EVOLUTIONS

L'hydromorphologie est l'étude des formes du lit mineur, des berges, des annexes latérales en fonction du régime hydraulique (vitesses, débit) d'un cours d'eau. Comprendre le fonctionnement hydromorphologique d'un cours d'eau est essentiel pour appréhender ses interactions avec les activités humaines.

Un cours d'eau est un système dynamique qui :

- Déborde sur son lit majeur
- Connaît des périodes d'étiage
- Transporte des sédiments de l'amont vers l'aval
- Modifie son tracé par des processus d'érosion et de dépôt
- Constitue un habitat pour des espèces variées



Source: Idecco-asso

UNE FINALITE: LA GESTION DES COURS D'EAU ET DU BASSIN VERSANT

L'étude permettra d'élaborer un programme pluriannuel de travaux pour l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la concertation, à partir de l'état des lieux et du diagnostic des cours d'eau.

Ce programme répondra à des enjeux de sécurité publique et d'intérêt général, en lien avec les compétences statutaires du SIMAL. Il fera l'objet d'une enquête publique et d'une demande de déclaration d'intérêt général, validée par arrêté préfectoral.

LE «SENTIER DE L'ADOUR» EN QUELQUES MOTS

Le sentier de l'Adour a pour principal objectif de valoriser le patrimoine naturel, culturel et architectural des sites attenants au fleuve.

Le projet a pour ambition de proposer un sentier continu principal le long du fleuve Adour avec une alternance entre la rive droite et la rive gauche.

Il valorisera l'ensemble du territoire en facilitant la connexion avec d'autres itinéraires existants ou futurs.

Le SIMAL priorise son action sur un revêtement préservant le cadre naturel et la qualité de l'écosystème en bord d'Adour.

Le sentier est donc consacré aux déplacements doux (moyens de transports autres que motorisés) afin de concilier une offre touristique respectueuse de l'environnement et la valorisation d'une importante zone Natura 2000.



La GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations »

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique, puis la loi Notre, créent une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements (EPCI à fiscalité propre), à l'échéance du 1er janvier 2018.

Ces structures ont la possibilité de transférer ou déléguer ces compétences à des EPTB, EPAGE ou des syndicats mixtes (sous réserve d'une unité hydrographique cohérente).

La délégation des compétences doit être validée par le préfet coordinateur selon les critères suivants :

- La cohérence hydrographique du périmètre d'un seul tenant et sans enclave
- L'adéquation entre la mission et le périmètre d'intervention
- La capacité technique et financière en cohérence avec les actions conduites

**LE SIMAL S'ENGAGE POUR
LA GESTION DES COURS D'EAU**

ACTEURS DU PROJETS

Maître d'ouvrage de l'Etude

SIMAL – Syndicat du moyen Adour landais

Institution Adour
Conseil Départemental des Landes
23, rue Victor Hugo
40 000 Mont de Marsan

Michaël Dupuy, technicien de rivière
05 58 46 18 70 – 06 74 54 37 84
syndicatmoyenadour@gmail.com

Alexandre Terrade, Chargé de mission sentier
06 74 90 05 10 - terrade.simal@gmail.com

Les membres du Bureau du Syndicat :

Christian DUCOS (Président),
Dominique LABARBE (Vice-président),
Martine SIOT-MAURY (Vice-présidente),
Huguette BRAULT, Alain DUBOURDIEU,
Pierre DUFOURCQ, Christian TORREGUITART,
Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Alain DUPAU,
David LALANNE, Dominique UROLATEGUI,
Francis DESBLANCS, Frédéric COUDROY,
Vincent BARAILH LAFFARGUE, Vincent LAGROL



*De gauche à droite,
Alexandre Terrade,
Christian Ducos et
Michaël Dupuy*



Prestataire

ECCEL Environnement - Siège

8, avenue de Lavaur
31590 Verfeil
05 61 92 31 59



Antenne Aquitaine

Chemin de Larmanou
64410 Arzacq-Arraziguet
06 40 42 71 67

Chargé de l'étude

Alexandre Pipelier, Chef de projet
06 40 42 71 98
alexandre.pipelier@eccel-environnement.fr

Ils sont nos Partenaires Financiers

